



## Aide de la métropole TPM aux athlètes de haut niveau

**Souhaitant encourager le sport de haut niveau amateur au sein de la métropole, TPM apporte un soutien financier aux athlètes de haut niveau depuis 2008 dans les catégories espoir et élite.**

Depuis 2014 l'aide a été étendue à l'ensemble des sportifs de haut niveau (catégorie espoir, jeune, senior et élite). La catégorie élite étant le plus au niveau mondial de performance.

Cette aide concerne uniquement les sportifs de haut niveau figurant sur la liste établie annuellement par le Ministère des sports. Les athlètes doivent être licenciés et domiciliés sur le territoire de TPM et pratiquer des disciplines individuelles. Le montant de l'aide s'élève à 400€ et est versée aux athlètes qui remplissent les conditions et qui en font la demande. Pour l'année 2017 ce sont 38 athlètes qui ont bénéficié de cette aide toutes catégories confondues. Parmi eux, le jeune ollioulais Thomas Boulanger espoir du golf qui fait partie du pôle France. Après avoir engrangé d'excellents résultats en 2017 notamment en remportant le tournoi de golf de Saint-Malo, Thomas poursuit sa carrière en participant à de nombreuses compétitions à travers le monde.

## Amélioration de votre habitat : TPM vous accompagne !

La métropole TPM a mis en place un nouveau service gratuit pour vous aider à améliorer votre habitat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la métropole Toulon Provence Méditerranée vous conseille et vous accompagne dans le projet d'amélioration de votre logement. Que vous soyez (co)propriétaire, que vous occupiez ou louiez votre logement à un tiers, c'est le moment de demander conseil !

Des solutions financières pour faciliter la réalisation de votre projet! TPM vous accompagne pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant d'améliorer votre confort et de réduire significativement vos charges énergies.

- La rénovation complète de votre logement dégradé : mise aux normes de décence, d'habitabilité, de sécurité.
- Le maintien à domicile via l'adaptation de votre logement au vieillissement et/ou handicap.

Vous pourrez bénéficier gratuitement, d'une assistance personnalisée et de conseils pour avancer sur votre projet.

Un diagnostic technique de votre logement (mise aux normes, évaluation énergétique, adaptation), recherche et mobilisation de nombreux financements (aides financières directes, crédits d'impôts, prêts avantageux). Autant d'aides et de services auxquels vous pouvez prétendre.

Pour vous accompagner, l'équipe

d'animation de Citémétrie, missionnée par la métropole TPM, est à votre disposition.

**Renseignements au 08 05 69 23 20  
 (numéro gratuit depuis un fixe)  
[renovhabitat-tpm@citemetrie.fr](mailto:renovhabitat-tpm@citemetrie.fr)**



## Informations sur la taxe de séjour

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe de séjour est intercommunale et la Métropole TPM a mis en place une plateforme de télédéclaration pour l'ensemble des hébergeurs des 12 communes.

La réglementation impose une harmonisation des tarifs sur l'ensemble des 12 communes du territoire de TPM. Cette taxe, demandée aux touristes séjournant sur le territoire, permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou aux dépenses relatives à des actions de promotion et de gestion des espaces

naturels à des fins touristiques de notre territoire.

Les hébergements soumis au régime fiscal de la taxe de séjour sont : palaces, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme (gîtes ruraux, gîtes de groupe, etc.), villages de vacances, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique, terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance.



**TAXE DE  
 SÉJOUR**

**Pour en savoir plus, la métropole a mis en place une plateforme en ligne pour les hébergeurs,  
<https://tpm.taxesejour.fr/>**